



## Réunion du Gouvernement

Le Premier ministre, Monsieur Aïmene BENABDERRAHMANE, a présidé, ce mercredi 15 février 2023, une réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement.

Lors de sa réunion hebdomadaire, le Gouvernement a examiné les points suivants :

### Dans le domaine de l'agriculture:

Le Gouvernement a examiné un projet de décret exécutif portant déclassement d'une parcelle de terrain de la forêt domaniale de Senalba, située dans la commune de Djelfa (wilaya de Djelfa), présenté par le ministre de l'agriculture et du développement rural.

Cette parcelle de terrain sera destinée à la réalisation d'un évitement de la ville de Djelfa qui s'inscrit dans le cadre du dédoublement de la route nationale n°1 (Djelfa-Laghouat) visant à renforcer le maillage infrastructurel du pays et à favoriser les échanges économiques et sociaux Nord-Sud et Sud-Nord, tout en améliorant le cadre de vie au niveau de cette ville.

Les surfaces ayant fait l'objet de déclassement seront compensées par le reboisement de superficies équivalentes.

### Dans le domaine de l'énergie:

Le Gouvernement a entendu une communication du ministre de l'énergie et des mines relative à la stratégie nationale de développement du raffinage et de la pétrochimie.

À ce titre, il a été rappelé que la valorisation des hydrocarbures constitue un axe stratégique dans la diversification de l'économie nationale à travers notamment le développement du raffinage et la création d'une industrie pétrochimique, dont l'objectif escompté étant d'accroître les volumes des ressources des hydrocarbures sujets à la valorisation.

Dans ce cadre, la démarche préconisée est basée sur la captation de partenaires, la sélection des projets rentables et à forte valeur ajoutée pour le marché national et les avantages comparatifs offerts par l'environnement économique national.

### Dans le domaine de la culture:

Le Gouvernement a entendu une communication présentée par la ministre de la culture et des arts relative à la richesse du patrimoine culturel dont recèlent les cinq (5) parcs culturels existants à savoir : Tassili N'Ajjer, Ahaggar, Touat-Gourara Tidikelt, l'Atlas saharien et Tindouf ainsi que le projet de création d'un parc culturel des systèmes oasiens des Aurès.

À cette occasion, il a été mis en exergue les principaux instruments internationaux adoptés par notre pays dans le cadre de la protection des parcs culturels, à l'instar de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, du Programme sur l'Homme et



la biosphère, du Programme reconnaissance et signalement des autres mesures de conservation efficaces par zone, initié par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ainsi que de la Convention Ramsar sur les zones humides.

Ces parcs culturels ont bénéficié de plusieurs projets dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), tels que le projet de conservation de la biodiversité dans les parcs de l'Ahaggar et de Tassili N'Ajjer et le projet de conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et l'utilisation durable des services écosystémiques.

**Dans le domaine des travaux publics:**

Le ministre des travaux publics, de l'hydraulique et des infrastructures de base a présenté une communication portant sur (i)- la situation des projets autoroutiers, état d'exécution et conditions d'achèvement et (ii)- les conditions de mise en service des stations de péage sur l'autoroute Est-Ouest.

Cette communication a mis en exergue l'état d'avancement de certains projets d'envergure retenus dans le cadre du schéma directeur routier et autoroutier (2005-2025), à savoir :

1. l'exploitation économique de l'autoroute Est-Ouest, notamment par la mise en service des stations de péage sur cette infrastructure ;
2. la réalisation de 24 liaisons autoroutières permettant de relier les chefs-lieux de wilayas et les ports, totalisant environ 3.249 km.

À ce titre, un plan d'urgence a été mis en place à l'effet d'identifier les priorités pour la relance des projets en souffrance selon une approche économique intégrée, permettant de mutualiser les efforts et les réalisations d'infrastructures de base au profit du développement économique et du bien-être du citoyen.